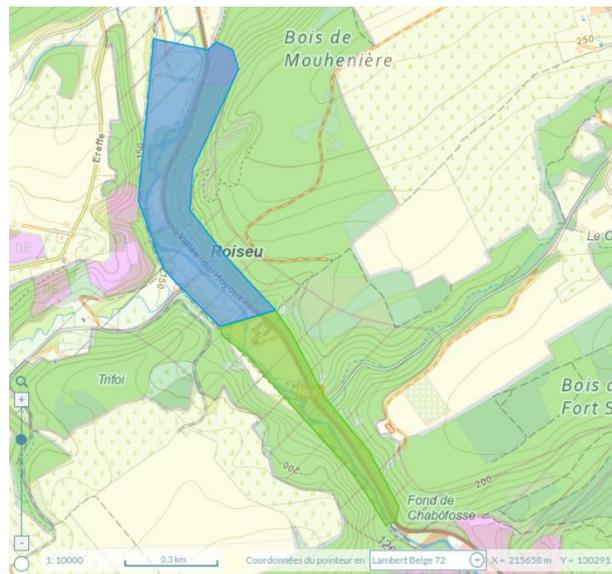
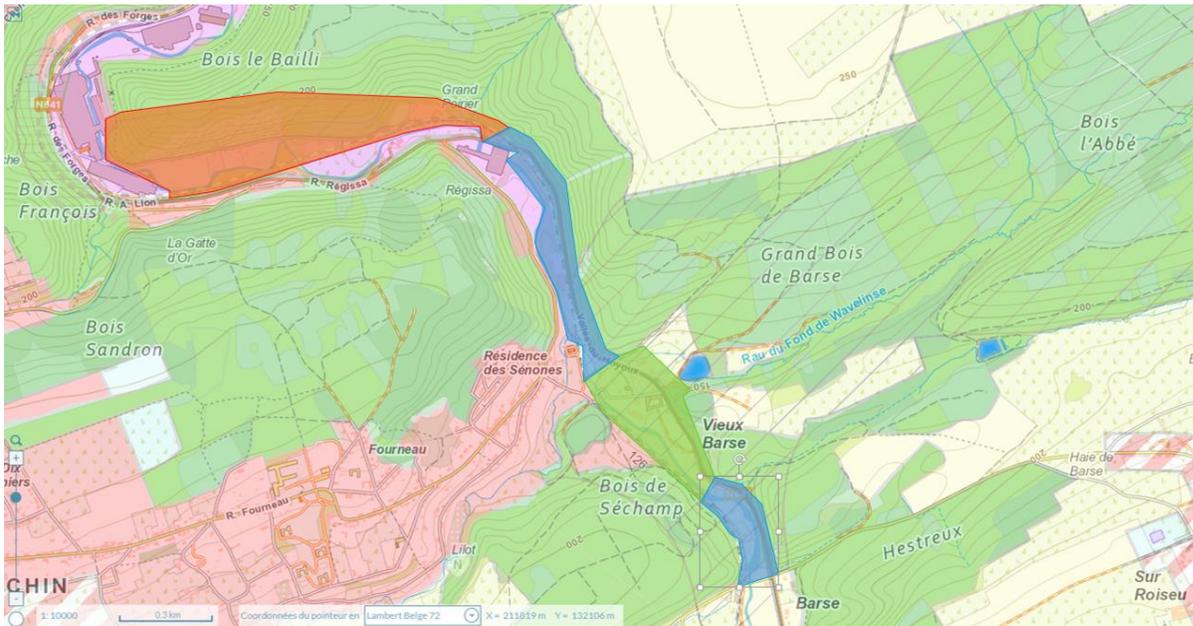


2.1. Vallée du Hoyoux et Grand Poirier

Zonage :



Exigences par zones :

- **Zone de protection 1 :**

Matériaux : Pierre grise combinée éventuellement avec d'autres matériaux de couleur grise ¹

Toit : Double pente + Noir (ardoise de préférence)

¹ Pour le référentiel couleur – cfr. parements déjà autorisé au chapitre 4

Tolérance : Toiture plate pour les volumes secondaires

- **Zone de protection 1bis :** 

Matériaux : Pierre du diable combinée éventuellement avec d'autres matériaux de couleur brune, grise ou jaune ²

Toit : Double pente + Noir (ardoise de préférence)

Tolérance : Toiture plate pour les volumes secondaires

- **Zone de protection 2 :** 

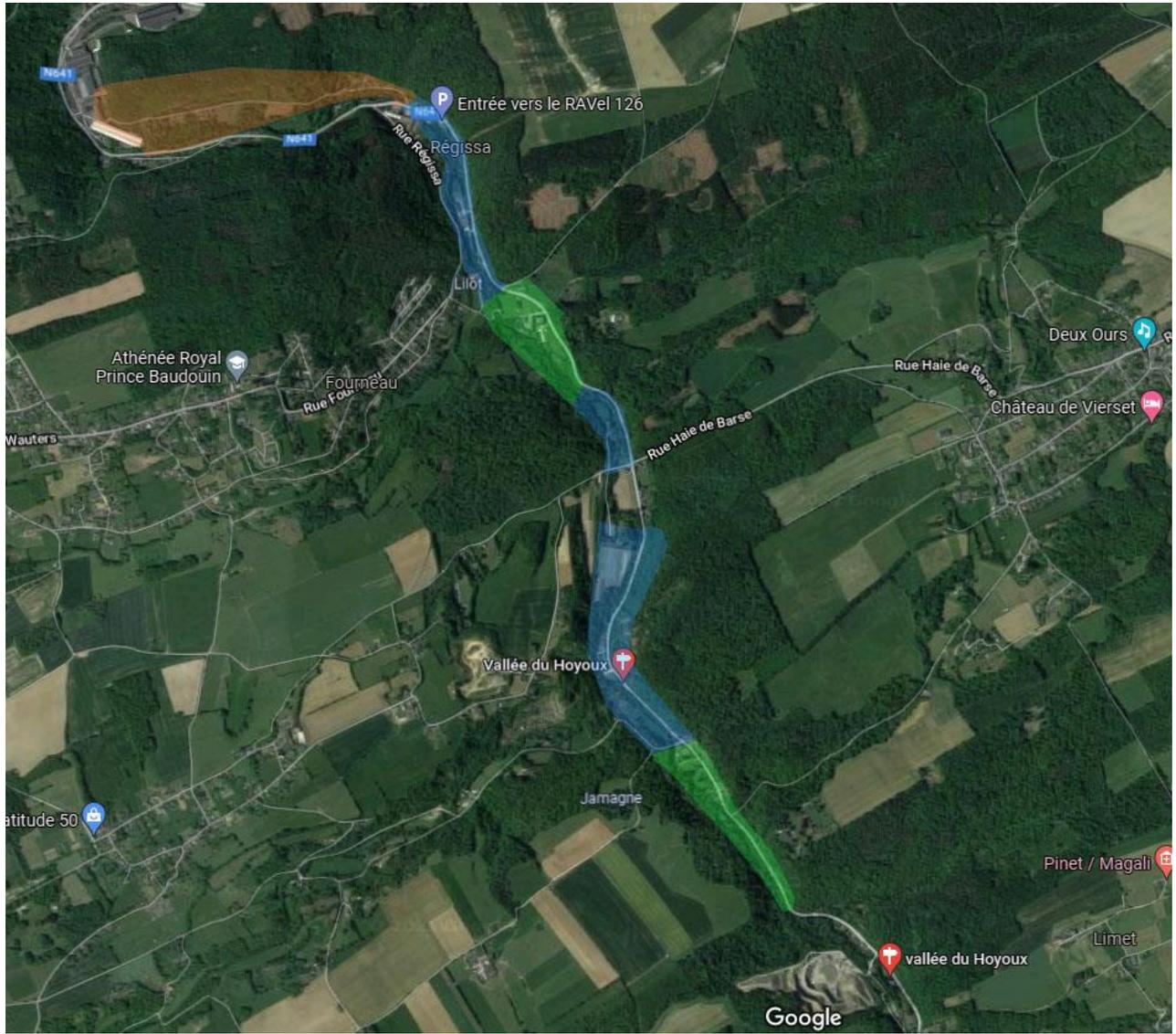
Matériaux : Pierre grise ou jaune combinée éventuellement avec d'autres matériaux de couleur grise ou jaune ³

Toit : Double pente + Noir (ardoise de préférence)

Tolérance : Toiture plate pour les volumes secondaires

² Pour le référentiel couleur – cfr. parements déjà autorisé au chapitre 4

³ Pour le référentiel couleur – cfr. parements déjà autorisé au chapitre 4



Bons exemples :

Exemple	Zone protection 1	Zone protection 1bis	Zone protection 2	Zone protection 3
Construction d'une maison unifamiliale de type 4 façades				
				
				
				
				

					
					
					
					
Transformation d'un bâtiment existant en habitation OU rénovation d'une habitation					
					

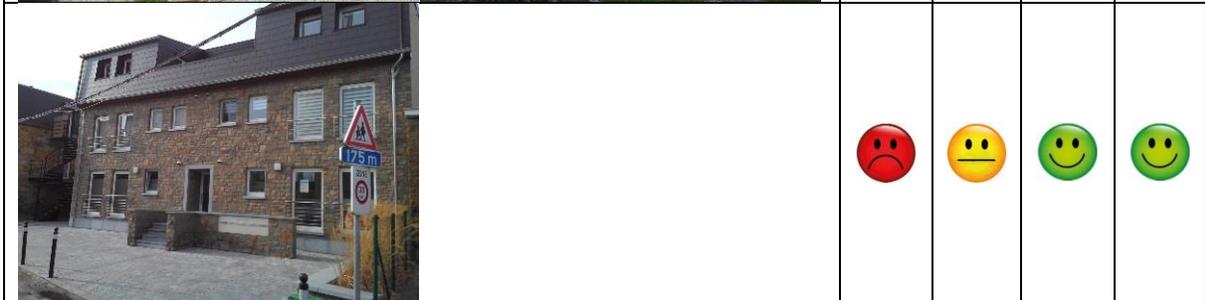
					
					
					
					
					
					

Extension d'un bâtiment existant

					
					
					
					
 <p>2018 01 07</p>					



Construction d'un immeuble à appartements



Construction ou transformation en un bâtiment de service / commerce

